

6 novembre
8h30-19h

C.O.S.O.M.

33 avenue de l'Armée Leclerc

12^{ème}
Challenge
d'automne
2011



Tournoi de fleuret
Féminin & masculin individuel
Poussin(e)s / pupilles / benjamin(e)s

Tél. : 06 21 66 71 49 - Courriel : contact@v-o-e.com

www.savigny.org



VAL D'ORGE ESCRIME REGLEMENT DE LA COMPETITION « CHALLENGE D'AUTOMNE »

Dates et lieu : **DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2011**, COSOM, complexe sportif Pierre de Coubertin, 31 bis avenue de l'armée Leclerc, 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Détails et plan d'accès sur www.v-o-e.com

CATEGORIES ET ARMES : GARCONS ET FILLES

POUSSINS (nés en 2003) :	fleuret électrique, lame 0
PUPILLES (nés en 2001-2002) :	fleuret électrique, lame 2
BENJAMINS (nés en 1999-2000):	fleuret électrique, lame 2

TENUE : Tenue réglementaire 350N et sous cuirasse de protection.

LICENCE : **Licence validée FFE 2011-2012**

HORAIRES : PUPILLES (filles et garçons) :	inscriptions : 09h00	scratch : 09h15
BENJAMINS (~) :	inscriptions : 10h30	scratch : 10h45
POUSSINS (~) :	inscriptions : 12h00	scratch : 12h15

FORMULE :

Un tour de poule, puis un tableau d'élimination directe de 64 ou 32 selon le nombre d'inscrits.

Tous les litiges seront tranchés par le Directoire Technique qui se réserve le droit de modifier le présent règlement pour la bonne marche de l'épreuve.

ATTRIBUTION DU CHALLENGE :

Chaque club se verra attribuer dans chacune des 6 catégories (poussins, pupilles et benjamins, garçons et filles) un certain nombre de points, en fonction du résultat du tireur le mieux classé.

Si un club n'est pas représenté dans une catégorie, elle marquera le même nombre de points que l'équipe la plus mal classée de cette catégorie, augmenté de 1 point.

Le challenge d'automne sera attribué pour un an au club ayant recueilli le **moins de points** et sera remis en jeu l'année prochaine. En cas d'égalité, le club ayant recueilli le plus de victoires au sein de ses tireurs pris en compte pour le calcul des points sera classé devant. Le challenge sera acquis à titre définitif après trois victoires.

Vainqueurs: 1999 : **PARIS RCF**, 2000 : **BREUILLET ESCRIME CLUB**, 2001 : **CE MENNECY**, 2002 et 2003: **ANTONY Sports**, 2004: **BREUILLET ESCRIME CLUB**, 2005 : **ANTONY Sports**, 2006 et 2007 : **CE CHILLY – MORANGIS**, 2008 : **ANTONY Sports et VAL d'ORGE ESCRIME**, 2009 : **VAL d'ORGE ESCRIME**, 2010 : **VAL d'ORGE ESCRIME**

RECOMPENSES INDIVIDUELLES ET PAR EQUIPE:

Suivant le nombre d'engagés, les 4 ou 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

ARBITRAGE :

Chaque club est prié de présenter un arbitre à partir de 4 tireurs engagés (toutes catégories confondues)

Les arbitres seront rétribués selon le barème de la Ligue d'Escrime de Versailles

ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **7 Euros**

Les engagements se feront en ligne sur le site de la fédération jusqu'au vendredi 4 Novembre. Vous pouvez également les envoyer au plus tard **le mardi 1^{er} Novembre** par mail à Nathalie CRASTES (Tel 06 21 66 71 49) contact@v-o-e.com, ou par courrier au 62, Rue Remonteru 91560 CROSNE.

BUFFET :

Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de l'épreuve.

Le VAL d'ORGE ESCRIME, organisateur, se réserve le droit d'apporter tout aménagement nécessaire au bon déroulement de la compétition, pourvu qu'il ne soit pas contraire à l'esprit du règlement, ainsi que trancher les litiges. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol, détérioration ou perte de matériel pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs. Seuls les tireurs, arbitres, Maîtres d'armes et organisateurs ont accès aux pistes.

Le Maître d'Armes : Yann SIBILLE

La Présidente : Nathalie CRASTES